



CONVENTION D'UTILISATION « L'ÉTAPE DE PIERRERUE »

ENGAGEMENT

L'utilisateur reconnaît avoir visité le site et l'intérieur de la salle « L'ÉTAPE DE PIERRERUE », pris connaissance des moyens d'extinction, des itinéraires d'évacuation, des issues de secours et des consignes de sécurité.

L'utilisateur reconnaît avoir lu le règlement et s'engage à l'appliquer dans tous ses articles. Tout utilisateur qui ne se conformera pas à la présente réglementation se verra retiré le droit d'utilisation ultérieur de tous les bâtiments communaux, et sera passible de poursuites légales.

A - Location

du au

B Prévisionnel nombre de personnes

C - Réservation définitive

La réservation sera considérée comme définitive après encaissement des arrhes, soit 30% du prix de location, par chèque bancaire à l'ordre du trésor public, en application de la délibération du Conseil Municipal N°2020/048 du 04 août 2020. En cas d'annulation, les arrhes resteront acquises à la commune à l'exception des cas de force majeure selon la définition du code civil et sur présentation de justificatifs circonstanciés qui seront soumis à l'appréciation de la commune.

Chèque arrhe 30% soit déposé le

D - Documents à fournir

Ils seront déposés lors de la remise des clefs

- **Le solde de la location** soit
- **Chèque de caution 1 500 €**
- **Assurance responsabilité civile** : Compagnie
N° de contrat
- **Le cas échéant l'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire.**

Chèque de Caution 1500 euros restitué le



ENGAGEMENT

ENTRE

Monsieur le Maire de la commune de PIERRERUE

D'une part,

ET

Nom Prénom -----

D'autre part,

Adresse -----

Téléphone-----

Fait à PIERRERUE

Le -----

Signature

**Le Maire ;
Daniel ROGER**

« Lu et approuvé »

Signature

Le responsable

Sont annexés à ce présent engagement :

- Le règlement d'utilisation de « L'étape de PIERRERUE »
- La fiche technique